

Notification préalable d'une surface commerciale

18/0004S – GEMO FAAA

Le 02/03/2018, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 320-2 du code de la concurrence, d'un projet de création d'une surface commerciale.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

SARL SOMARI GEMO

2° Nature de l'opération

Création d'une surface commerciale

3° Localisation de la surface commerciale concernée

- Nom de la cible : GEMO

Localisation : PK 2 Avenue Nelson Mandela – 98702 FAA'A

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de création d'une surface commerciale.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de 10 jours à compter de la date de la présente publication, soit avant le 19/03/2018. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal :
Autorité polynésienne de la concurrence
Service de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur :
Autorité polynésienne de la concurrence
Service de la procédure
Bâtiment du gouvernement – rez-de-chaussée
Avenue Pouvana'a a O'opa
Papeete
- Par Fax : 40.50.49.12